

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des Illes Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gerant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RÉCLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications et annonces doivent être remises, au
plus tard, au bureau du Journal, le Jeudi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Autoritarisme. — Ca et la. — L'arrivée du vapeur *Henri IV*. — Lettre de M. Salomon au Gérant de l'*Indépendant*. — Catéchisme républicain. — La France et la République. — L'effroi perdu. — Les Sardinières. — Divorce. — St-Pierre en Gascogne. — Choses et autres. — Mouvements du port. — Marées de la semaine. — Annonces et avis.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les télégrammes suivants sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'en tend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 3 avril 1887.

Après un discours du Ministre des Finances, une déclaration du Président du Conseil posant nettement la question de Cabinet et une réponse de M. Clémenceau, la Chambre a voté à une grande majorité la proposition de crédits supplémentaires. Le Sénat a ratifié ce vote qui a pour résultat de consolider le Ministère. Le projet de loi établissant l'incompatibilité entre les fonctions de Conseiller général de la Seine et de Conseiller municipal de Paris a été adopté par la Chambre mais sera probablement repoussé par le Sénat. M. Spuller est élu Vice-Président de la Chambre contre M. Andrieux après trois scrutins. Un grave incident s'est produit dans les couloirs de la Chambre entre M. de Douville-Maillefeu et M. Sens-Leroy députés. Il y a eu échange de voies de fait. M. de Douville-Maillefeu a été expulsé de la salle des séances, et le Procureur général à la cour d'appel de Paris a été chargé d'instruire l'affaire. Le Conseil municipal de Paris a repoussé après une violente discussion toute solidarité avec le Conseil municipal de Marseille, au sujet du vote factieux récemment émis par cette assemblée.

Paris, le 5 avril 1887.

Une proposition de M. Rouvier, relative à l'élection au scrutin de liste de la Commission du budget, a été votée par

274 voix contre 249. La Chambre a approuvé la convention maritime postale. La demande formée par le Ministre de la Justice d'autoriser les poursuites contre M. de Douville-Maillefeu est renvoyée aux bureaux.

Le Sénat refuse d'entendre la lecture du rapport sur le projet d'organisation du Conseil général de la Seine.

M. Antoine, député de Metz est expulsé du territoire de l'Alsace. Il s'est réfugié à Nancy. Une tentative de complot a eu lieu à Madrid, des cartouches explosives ont été placées au Ministère des finances et dans la salle des Cortès. Le Ministère italien est constitué au moyen d'une combinaison Depretis-Crispi-Zanardelli.

AUTORITARISME
MILITAIRE-COLONIAL

Depuis la création du Conseil général, on peut bien lui accorder qu'il a toujours contesté l'existence utile et même justifiable de deux sous-chefs à la Direction de l'Intérieur. C'est là, en effet, une dépense superflue contre laquelle le Conseil, encore à ses débuts, a protesté dès 1885, en demandant carrément la suppression de l'un des deux sous-chefs; soit de ce fait une économie à réaliser de 6,000 francs. Ce vœu, ce n'était qu'un vœu parait-il, tendant à alléger les dépenses par trop lourdes de la Direction de l'Intérieur, a, bien entendu paru imprudent et a reçu fort mauvais accueil, ou pour mieux dire n'a pas même eu cet honneur.

Dans une des premières séances de la session dernière, nous avons au moins vu avec plaisir nos honorables revenir à la charge et essayer d'obtenir, d'une manière ou d'une autre, la réalisation d'une économie importante et des plus faciles: c'est là une opiniâtreté dont nous devons les louer, et qui certes méritait un meilleur sort. Il n'est plus à douter que, pour arriver à son but d'une manière détournée, le Conseil général a adopté le vœu suivant et l'amendement qui en est en quelque sorte le corollaire:

1^o Qu'aussitôt que possible M. le Commandant veuille bien prendre pour secrétaire l'un des deux sous-chefs;

2^o Que cette mesure ait un effet immédiat dès le départ du titulaire actuel.

Il n'est guère possible de se méprendre et de mettre en doute que ce vœu n'ait été clairement, nettement et même poliment formulé: en un mot rien n'y manquait; et cependant il ne l'a pas été assez pour tout le monde, puisque nous allons voir M. le Commandant se refuser à le mettre à exécution malgré des circonstances des plus favorables. C'est ce que nous prouve surabondamment la *Feuille Officielle* du 15 janvier, insérant par anticipation une décision du 16, qui remet le sous-commissaire, remplissant les fonctions de secrétaire, à la disposition du service Marine; mais cette décision n'était que pour la forme, car elle ajoute *In cauda*: « Toutefois et jusqu'à la désignation de son successeur, cet officier est autorisé à continuer ses fonctions auprès du Commandant; » les Latins ont-ils bien raison de dire *In cauda venenum*.

Voyez donc avec quelles précautions infinies on enguirlande cette malencontreuse mesure générale, dont l'application est cependant rappelée et demandée par cette dépêche visée du 8 décembre.

Etait-elle ignorée cette mesure générale? Non, mais on se bercait de vaines illusions et l'on caressait déjà la douce exception à la règle générale, que l'on attend encore.

Il faut avouer que M. de Lamothe a été diablement inspiré et peu chanceux de n'être, ni de l'avis du Conseil général, ni de celui beaucoup plus appréciable, du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies. Quand au contraire, on pourrait presque dire qu'il y a honneur pour le Conseil général d'avoir eu la perspicacité d'être du côté du bon droit, ce qui ne lui arrive pas toujours. Mais enfin il a au moins eu le bon goût dans cette question d'éviter de faire des personnalités, et il aurait été à souhaiter qu'il ait été suivi dans cette voie. Car nous ne pensons pas que l'on ait voulu admettre et faire l'injure aux deux sous-chefs de la Direction de l'Intérieur qu'ils n'avaient pas assez de capacité pour en remplir les fonctions, fonc-

tions occupées, il y a quelques années par un simple commis de marine ayant fait sa rhétorique à l'école communale des Frères de St-Pierre.

A quoi sert donc d'avoir décrété le régime Civil aux Colonies, si un simple Gouverneur, fut-il l'Excellence, peut se permettre une contradiction aux instructions précises du Ministre, en conservant envers et contre tout, un fonctionnaire militaire? A tel point, que nous sommes aujourd'hui la seule colonie où cette anomalie existe encore.

Pour ne pas donner une satisfaction, au moins provisoire, aux aspirations légales et bien légitimes du Conseil général, pour ne pas exécuter une décision ministérielle, il a fallu à M. de Lamothe de bien puissants motifs qui, ne pouvant nous être expliqués, nous avons le droit de les taxer d'abus et d'autoritarisme, dont le seul mobile est le *sic volo, sic jubeo*; ainsi le veut mon bon plaisir comme l'on disait autrefois; mais ce langage n'est plus de nos jours et doit être répudié. La 3^{me} République veut: un peu plus de libéralisme et pas du tout d'autoritarisme.

LIBÉRAL

ÇA & LA

Pour que l'honorable M. Sire se soit fâché de ce que j'ai dit au sujet de sa démission, il faut qu'il soit bien peu endurant. — C'était cependant bien bénin, M. l'ex-Conseiller, et je me demande ce qu'aurait été votre lettre si je m'étais servi d'un mot le moins déroutant pour vous!

La preuve que M. Sire se fâche c'est qu'il veut essayer de m'injurier, moi qui ai été si poli envers lui. — C'est donc que j'avais touché juste! — Sa lettre n'a eu que ce résultat de changer en certitude ce qui, chez beaucoup de gens comme chez moi-même, n'était d'abord qu'à l'état de soupçons.

Si, dès sa fondation, l'*Indépendant* s'est donné pour règle de n'injurier qui que ce soit (règle bien conforme à mes habitudes personnelles), il n'a pas abandonné pour cela le droit de critiquer tout ce qui se rattache aux affaires

FUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N^o 5

LE
NAUFRAGE DU WATERLOO

PAR JEAN ALESSON.

Chaque bulletin était ponctuellement suivie d'un accusé de réception arrivant sous la forme assez agréable, tantôt d'une pendule, tantôt d'une croix jeannette pour la petite miss réactrice, tantôt d'une demi-douzaine de couverts d'argent.

Dans quelques-unes de ses réponses, sir Plough s'abandonnait à témoigner avec amertume son étonnement de savoir que la famille Lemardrie acceptait tout sans jamais rechercher la source de son bien-être inattendu. La vanité n'entrait pas dans cette

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société de gens de lettres.

impression. Sir Plough avait l'âme trop élevée pour cela; il eût seulement voulu avoir son nom prononcé par des bouches qu'il aimait malgré leur sévérité injuste ou leur indifférence. Il eût voulu apprendre la paix faite, les vieilles et ridicules rivalités étouffées, lui qui, dans une minute suprême, avait fait si prompte et si radicale justice de son animosité contre les Français. Il eût voulu recevoir une lettre de France, dans laquelle on lui eût dit: « Venez, monsieur Plough, vous avez autant de cœur que nous, nous nous comprendrons, vous verrez combien on vous aime! » Avec quelle vivacité il se fut embarqué!

Hélas! au lieu de ses réconfortantes paroles, rien que la lettre du fidèle marin, trop sobre en démonstrations amicales, trop respectueuses et toujours muettes sur les sentiments des Lemardrie, car maître François ne savait pas mentir. Et pourtant que de fois celui-ci regretta de voir tant de bonté méconnue, que de fois il était près de transmettre des remerciements apocryphes! Mais s'il eût eu cette faiblesse l'Anglais se-

rait accouru et dam? on frémît songeant au heurt qui en fut advenu.

Malgré cela, un projet obsédat l'imagination de maître François. Le matelot cherchait à rapprocher les deux hommes. Sous son enveloppe rude, il ne manquait pas de tact; il ne savait pas la grammaire, mais il connaîtait bien le langage du cœur. Il devinait un beau rôle de médiateur à jouer. Il s'y essaya.

Un soir, à la veillée, se trouvant chez le vieux pilote installé avec sa famille dans la maison payée par sir Plough, la conversation roulait pour la millième fois sur le sauvetage des naufragés du Waterloo, mot que le vieux pilote prononçait toujours d'une voix étranglée. Trois années s'étaient écoulées, le chagrin de la mort de Pierre commençait à s'estomper dans le souvenir des siens. On soupirait mais on ne pleurait plus!

— Ce fut tout de même un joli sauvetage dit maître François, le plus beau que j'aie fait.

— J'aurais bien voulu y être, riposta le vieux pilote, de plus en plus rhumatisant.

— Vous en avez fait d'autres, l'ancien, et d'assez beaux; vous rappelez-vous la cha-

loupe du Calcutta?

— Si je m'en rappelle! c'étaient encore des Anglais, tiens! le cuisinier du bord, un enseigne et un matelot.

— Vous ne leur avez pas demandé leurs papiers avant de les retirer de la grande cuvette.

— J'ai eu tort; si je regrette une chose, c'est de ne pas les avoir rejetés à l'eau à coup de gaffe. Des Anglais! jamais.

— Ne vous faites donc pas plus méchant que vous ne l'êtes, l'ancien! je vous connais moi, vous n'auriez jamais fait une pareille vilenie; la preuve que vous saviez bien qu'ils étaient Anglais, c'est qu'en les amarrant au bassin vous leur avez dit en riant *A'l right, les goddems! Ah!*

— Si c'était aujourd'hui!

— Vous feriez la même chose. Voyons, l'ancien, je suppose qu'on soit venu vous dire

publiques, les personnes comme les choses. Je ne suivrai donc pas M. Sire, sur le terrain de l'injure. Je le laisse à sa pompe à vapeur et à ses douches, ne voulant même pas supposer qu'il ait pu avoir l'occasion d'en constater l'efficacité pour lui-même.

Ceci dit, j'ai le regret de déclarer à M. Sire que je suis aujourd'hui convaincu qu'il a été prié, officieusement peut-être, de vouloir bien passer chez M. le Commandant et que là on a dû lui demander sa démission, tout comme on a encore dû le faire quelques jours plus tard auprès d'un de ses collègues du Conseil municipal. Ce dernier, qui avait sans doute le temps de s'occuper de la municipalité, a remercié le Commandant de l'intérêt qu'il voulait bien lui porter et il est resté Conseiller, au grand désappointement de son interlocuteur.

Je suis enchanté d'apprendre que M. Sire a trouvé un grand charme dans la conversation de M. de Lamothe. Je regrette de n'être pas à même de pouvoir en juger de auditu, mon humble situation ne me permettant pas d'aller faire ainsi, de but en blanc, des visites à un personnage d'aussi haut rang. — Peut-être l'occasion d'un service à demander, ou à offrir, se présentera-t-elle pour moi et alors, oh ! mais alors, j'ouvrirai mes oreilles bien grandes pour ne rien perdre de ce grand charme qu'a éprouvé M. Sire.

M. le Commandant n'a pas fait à M. Sire l'honneur de l'éconduire en cette circonstance ! Diable ! voilà un drôle d'honneur et dont, à en juger par les termes de sa lettre, M. l'ex-Conseiller aurait été justifié en une autre circonstance !... Ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, j'en suis persuadé !

X

Décidément, tout le monde se fâche ! C'est aujourd'hui le tour de la chère *Feuille Officielle* par laquelle S. E. M. le Gouverneur fait savoir à ses sujets que s'il a fait ceci et cela, c'est en s'appuyant sur l'article 41 du décret du 2 avril 1855. — Tiens ! il me semblait que l'ancien Rédacteur en chef de l'*Indépendant* s'était donné la peine de prouver que ce fameux décret n'était pas promulgué dans la Colonie !... Il est vrai que M. le Commandant n'en est pas à cela près : une formalité de plus ou de moins ne vaut pas la peine de s'arrêter en chemin.

Quoi qu'il en soit du droit qu'a ou que n'a pas le Commandant, il ne faut pas arguer d'un vote émis par une Commission sanitaire, composée d'habitants et de fonctionnaires qui n'ont eu rien à voir avec le suffrage universel, en la circonsistance du moins, pour faire un aussi mauvais et inutile emploi de notre argent. — Si M. de Lamothe tient tant à écouter les avis de la Commission sanitaire, que ne fait-il de même à l'égard des vœux que lui adresse le Conseil général ?... Nous verrions un des sous-chefs de bureau de l'Intérieur occuper l'emploi de secrétaire du Gouvernement, d'où une économie de cinq ou six mille francs pour notre budget.

A en juger par l'article de la *Feuille Officielle*, M. le Commandant entend n'être responsable de rien et il se met

bien vite à l'abri du vœu émis par la Commission sanitaire. Ce n'est cependant pas cette Commission qui répondra de la dépense inutile provoquée par l'arrasement des navires, pas plus qu'elle n'indemnisera le commerce du retard que cet arrasement lui fait subir.

La *Feuille Officielle* trouve l'occasion bonne pour dauber sur le Maire de la ville. Il y a un petit malheur à cela : M. le Maire nie être l'auteur de la proposition dont on lui donne si généreusement la paternité et je connais de ses collègues civils de la Commission qui confirment son dire.

Ce qu'il y a de plus bizarre à faire connaître, c'est que le véritable auteur de la sus-dite proposition : ne l'a pas votée, quand il a vu la majorité s'être prononcée en faveur de sa proposition. Voilà la porte de derrière dont on veut user aujourd'hui en disant : je ne l'ai pas proposée puisque je ne l'ai pas votée. Ils sont trop verts ceux-là.

Il a fallu que de nouveaux cas de variole se présentent au Lazaret pour que l'on se décide enfin à y envoyer un médecin. On a bien le droit de supposer que, si ce médecin avait été envoyé avec les passagers de la *Granvillaise*, dès leur débarquement sur l'Île aux Vainqueurs, ces nouveaux cas ne se seraient peut-être pas présentés.

Maintenant que voilà le médecin de la Marine interné au Lazaret, va-t-on réclamer le concours du médecin civil pour continuer à pratiquer le même fructueux système d'arrasements, car il n'y a pas de doute qu'il sera continué ?

Deux sous que non !

TRANQUILLE.

L'arrivée du vapeur HENRI IV.

Enfin ! le vapeur « *Henri IV* », capitaine Pausset est arrivé, et chose inouïe, il n'a pas, avec ses 436 passagers, apporté... la plus petite épidémie. (Il en aurait eu 800 qu'il en serait de même).

Vraiment, c'est à dégoûter d'être pronostiqueur contre ce diable de vapeur ; d'entasser, pendant six mois, mensonges sur calomnies. Aussi, vous dire le nez que font depuis avant-hier tous ces grotesques prophètes de malheur ! Je vous le laisse supposer.

Ils voient réduit à néant, et pour la seconde fois, car l'automne dernier il en avait été question, leur principal argument contre l'opération de ce vapeur.... *La Variole* ! C'était le plus grand épouvantail, le légendaire et fameux spectre rouge mis en avant pour la circonstance. Ils n'en manquaient pas d'autres, comme vous le pensez, vous qui allez lire cet article à Saint-Pierre, Granville, Cancale et Saint-Malo, où tous ces bruits ont pris naissance, mais ils n'étaient qu'accessoires, histoire de varier et pour ne pas toujours répéter la même rengaine. L'*Indépendant* ne pourrait suffire à en relater le demi-quart.

Je ne puis cependant résister au besoin d'en citer d'eux, à la honte des auteurs

de tous ces mensonges, afin de mettre en garde dans l'avenir et faire juge de leur insanité, les lecteurs de ce journal.

1^o Courant de l'hiver : Un ingénieur vient de visiter la machine et l'hélice du *Henri IV*, il dit que tout est mauvais et que pour 10,000 francs il ne passerait pas à bord.

A ce moment-là le *Henri IV* était à Charlestown (Caroline du Sud), avec un retour sur Barcelone (Espagne).

Un fameux presbytère, ce prétendu ingénieur !

2^o Pendant que ce vapeur était au Havre à prendre ses provisions pour aller ensuite à Saint-Malo y embarquer ses 436 passagers, le bruit était répandu qu'il venait de se défoncer en montant à Rouen. Une lettre de Granville relate cette fausse nouvelle.

Ces deux histoires, trop cousues de fil blanc suffisent n'est-ce pas pour se douter de la valeur de tout le reste.

Malheureusement, toutes les mauvaises choses prennent plutôt racine que les bonnes dans l'esprit des trop nombreux goéleurs qui ont cru sur parole tous ces roquets, lesquels ont toutefois réussi, en se servant de la seule arme possible pour eux : la calomnie, à causer un certain préjudice à l'opération du *Henri IV*.

Ils ont, en soudoyant certains patrons, empêché bien des marins de passer deux ou trois semaines de plus dans leurs familles où, cependant, ils auraient été très utiles.

Ils ont en outre jeté la panique dans l'esprit de ceux dont les leurs ont pris passage sur ce vapeur.

Malgré tout, et quoiqu'ils fassent, ils ne réussiront pas, ces pygmées, à changer le courant d'opinion qui continue à se manifester en faveur d'un vapeur.

Que l'on interroge tous les passagers partis par le *Henri IV* à l'automne, et ceux revenus par lui ?

Qu'on laisse donc chaque équipage de goélette libre de choisir son navire ?

On verra alors qui l'emportera comme préférence du voilier ou du vapeur.

Quant à la Commission sanitaire qui a semblé ajouter un peu trop de créance à l'histoire de la variole que devait, *infailliblement*, apporter le *Henri IV*, je laisse à chacun le soin d'apprécier la valeur de la décision fixant à quinze jours la cohabitation des passagers, délai après lequel on peut être sûr, suivant la majorité de cette Commission, qu'il n'y a plus rien à craindre.

Que l'auteur de la proposition motivant cette décision et ceux qui l'ont votée avec lui, me permettent de leur citer un fait dont j'ai été témoin.

En 1864, je prenais passage sur le navire *Jeune-Agathe*.

Nous quittâmes Granville dans les premiers jours de mars, entre le 2 et le 5. Après une semaine de traversée, un homme de l'équipage, le nommé Hamon, de Granville, tomba malade et 8 ou 9 jours plus tard, vers le 18 ou le 20, enlevé par

la variole, on lui donna la sépulture du marin, aux accores du Grand-Banc.

Contrariés ensuite et surtout par une forte brise de N.-E. qui nous retint 11 jours dans l'Ouest de St-Pierre, que nous avions dépassé, nous n'arrivâmes sur rade que le 7 ou 8 avril.

Prévenu par le canot de la santé d'alors, M. Alavoine, aide-médecin, vint à bord, et, après une visite passée principalement sur les hommes de l'équipage, il nous octroya, de l'ordre de son chef, M. le Dr. Nielly, à qui il avait rendu compte de sa mission, 24 heures d'observation.

Eh bien ! environ 8 jours après, 2 matelots se déclarèrent malades et furent transportés à l'hôpital, la veille du départ de leur navire pour la première pêche. A leur retour, ils retournèrent à bord, parfaitement gréés ; le Dr. Alavoine, avait également payé le tribut à cette maladie.

Ainsi, trois semaines depuis la mort du varioleux, un médecin ne reconnaît aucun symptôme parmi le reste de l'équipage et ce n'est que huit jours plus tard, soit, un mois après ce décès, que deux hommes visités tombent malades et le médecin aussi : Que vient-on alors nous parler plutôt de 15 jours nécessaires à l'incubation que vingt ou trente ?

L'an dernier, un gravier de la maison Beust ne s'est déclaré malade que 28 jours après avoir couché avec un autre gravier, atteint de la variole.

Il en est de même pour soutenir que cette maladie suit le même sang. Hamon avait son frère à bord de la jeune Agathe. Il en reçut tous les soins sans que ce dernier en ressente la moindre atteinte.

Que ne dit-on pas également pour les effets des varioleux ? Il suffit d'y toucher !

Dans l'insouciance de mes vingt ans, j'accompagnai, dès le lendemain dans le poste, le Capitaine Mathieu pour y faire l'inventaire du coffre de ce pauvre Hamon. Je ne songeai même pas en agissant ainsi, qu'il put m'arriver quelque chose de fâcheux.

Je crois donc qu'en tout cela il n'y a pas de règle générale et en résumé, qui veut trop prouver ne prouve rien du tout.

La science elle-même s'y perd quelquefois, à plus forte raison les profanes.

Certes, prenons des précautions lorsqu'il y a des motifs, mais n'inventons rien pour, sous prétexte de vouloir sauvegarder la sécurité publique, n'arriver à causer que du tort et à annihiler le progrès, alors que partout on recherche, on favorise et on protège les communications rapides.

En terminant, je m'empresse d'ajouter, et cela va sans dire, que je ne m'adresse au début de cet article, relativement aux faux bruits répandus, qu'aux intéressés de pacotille tous enflés de leur titre, et non pas aux armateurs sérieux qui vivent et laissent vivre. Ces derniers ne doivent nullement se formaliser d'épithètes méritées par des calomniateurs.

Il n'y a du reste, dit le proverbe, que

que votre gars avait laissé un homme se noyer alors qu'il pouvait le sauver, uniquement parce que cet homme était Anglais, qu'est-ce que vous auriez dit ?

— Je sais bien, moi, ce que vous auriez dit : qu'il a eu tort, qu'un homme en vaut un autre, et qu'un sauveteur français doit faire son devoir d'abord. La preuve, c'est que vous avez dit à M. Plough, que Pierre avait eu raison de sauver son fils, et ajoutant que cela lui avait coûté un peu cher, vous ne l'avez pas blâmé !

— Un sauveteur doit toujours essayer de tirer son homme de la mort, autrement ce n'est pas un sauveteur.

— D'accord. Pourquoi alors avoir fait une grande avanie à M. Plough ? Parce qu'il était Anglais ! La belle affaire ! Ce n'est pas de sa faute, vous deviez voir en lui l'homme, le père, et non pas l'étranger. Lui qui avait tant de bonheur à venir vous serrer la main et pleurer avec vous, à offrir à M^{me} Mardree une partie de sa fortune pour elle, pour vous, pour les petits gars.

— Pourquoi diable aussi appelait-il son bâtiment *Waterloo* ?

— Nous avons bien l'*Austerlitz*, le *Magenta*, le *Solférino*, etc. ; ce ne sont que des souvenirs patriotiques. Ah ! tenez l'ancien, vous étiez mal luné ce jour-là, vous lui avez fait une grosse peine, vous l'avez presque mis à la porte, chassé !...

— Chassé ? Non pas. Je n'aime point les Anglais...

— Il n'y avait dans la circonstance ni Anglais ni Français, mais tout uniment des hommes. Si vous l'aviez vu au déjeuner qu'il nous a offert le jour des funérailles, comme il était ému comme il pleurait ! Si vous l'aviez vu se lever et aller déposer les billets de banque sur l'assiette du défunt, car il lui avait fait mettre un couvert et une chaise. Cette idée-là nous a remué le cœur autant qu'au grand jour du sauvetage. Si vous l'aviez vu après cela détacher de sa boutonnière une fleur que lui avait donné son fils et la mettre en pleurant sur l'assiette de votre pauvre gars, eh bien ! là, vrai, je vous le dis, l'ancien, cela vous aurait fait

quelque chose.

— Je ne savais pas tout cela, moi.

— Savez-vous ce que j'ai fait, moi ?

— Non.

— Eh bien ! j'ai réparé tant bien que mal l'effet de votre mauvaise humeur. Je lui ai écrit, il m'a répondu, et de fil en aiguille nous nous correspondons tous les deux. Je vous ai excusé, car sans votre manie vous êtes le meilleur des hommes, je lui ai dit que vous aviez la tête près du bonnet, que vous étiez soldat de père en fils, que vous étiez bon patriote...

— Cela, oui.

— Et lui aussi, parbleu ! il est bon patriote, c'est pour cela que vous auriez dû vous entendre.

— Il m'en veut ?

— Il ne vous en veut pas : la preuve, c'est que dans toutes ses lettres il demande de vos nouvelles. Je lui dis que vos rhumatismes vous font souffrir.

— Cela, oui.

— Car lui aussi, il a des rhumatismes.

— Ah ! il a des rhumatismes lui aussi :

pauvre homme, je le plains !

Maitre François jugea opportun d'en parler sur ce dernier bon effet de son premier plaidoyer. Il s'applaudit surtout de son inspiration heureuse d'avoir inventé les rhumatismes de sir Plough. Le matelot n'eût aimé menti, mais l'avocat pouvait faire faire de tout bois afin de dégager son client d'une mauvaise situation. Les rhumatismes eurent un effet superbe. La communauté des souffrants rapproche les hommes ; humanité a ses lois.

Peu de jours après, maître François revint à la rescouasse, il fit un pas nouveau. Il recommença encore ; bref, il parvint à faire germer dans l'excellent cœur du vieux pilote le désir de voir sir Plough et de l'amener envers lui. Or, on sait qu'un désir de vieillard est insurmontable.

— Au printemps suivant, la cause était gagnée.

XI

Nous voici dans un jardin des faubourgs du Havre.

Un cliquetis de fourchette, un choc répét

les morveux qui se mouchent, et je ne dois attendre de réplique que de ceux-là. Qu'ils se fassent connaître s'ils ont ainsi le courage d'avouer publiquement qu'ils ont menti en propageant toutes ces fausses nouvelles contre l'opération du Henri IV.

A. GREZET.

M. Eugène Salomon, mécontent que nous n'ayons pas attribué à M. son père le mérite de l'envoi d'un médecin pour l'Île aux Chiens, nous a adressé la petite réclamation ci-dessous qu'il nous a fait remettre par ministère d'huissier. Nous pouvions nous refuser à l'insertion de ce boniment qui émane d'une personne nullement citée par nous et qui est encore à nous prouver qu'elle a les pouvoirs de M. Charles Salomon; mais nous sommes plus grand que cela et nous insérons la lettre de M. Eugène Salomon en l'assurant que:

1^o L'Indépendant n'a jamais refusé à qui que ce soit d'user du droit de réponse dans ses colonnes;

2^o Le même Indépendant justifie son titre car il entend ne pas se faire l'adulateur de n'importe qui. Il continuera à combattre les ennemis de la colonie au nombre desquels nous ne voulons pas compter notre honorable correspondant.

En ce qui est de l'envoi du médecin pour l'Île aux Chiens nous persistons à nier, jusqu'à preuve officielle du contraire, que le délégué y soit pour quelque chose; en ce qui est de M. Henrique, nous lui renvoyons ce qui le concerne dans la lettre de M. Eugène Salomon.

St-Pierre le 4 Avril 1887.

Monsieur le Gérant de l'Indépendant.

Dans votre numéro du 1^{er} avril vous avez inséré un télégramme du délégué des îles St-Pierre et Miquelon, annonçant la nomination d'un médecin pour l'Île aux Chiens et son prochain départ par le Drac.

Je ne vois pas où l'un de vos rédacteurs anonymes a pu trouver, dans ce télégramme, que le délégué semble vouloir s'attribuer tout le mérite d'avoir obtenu ce médecin.

Si ce brave personnage n'était pas aveuglé par l'esprit de parti, voici ce qu'il aurait pu dire:

« En juillet 1886, sur la proposition de Monsieur Dupont, le Conseil général a émis le vœu qu'un médecin soit nommé pour l'Île aux Chiens. »

« Il y a bientôt 6 mois que ce vœu a été transmis au Ministre avec avis favorable, par le Commandant de la Colonie. »

« Notre ex-délégué aurait pu obtenir une solution depuis longtemps, s'il avait bien voulu s'en donner la peine. »

« Le délégué actuel a le mérite d'avoir fait aboutir cette question, par une démarche au ministère. »

Voilà comment on rend à César ce qui appartient à César; mais nous n'avons plus à compter là-dessus dans un journal qui n'a d'indépendant que le nom.

Ayant appris combien il est difficile d'obtenir de votre rédaction anonyme un droit de réponse, vous ne trouvez pas mauvais, Monsieur le Gérant, que je me serve de l'huissier pour requérir l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, conformément à l'article 13 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Signé: E. SALOMON.

Mandataire de M. Charles Salomon, délégué des îles St-Pierre et Miquelon.

Pour copie conforme:
L'Huissier,
L. HÉGUY.

CATÉCHISME RÉPUBLICAIN

— Quelles sont les qualités du bon citoyen ?
Être humain, juste et franc; repousser sans pitié l'égoïsme, l'intrigue et toute tyrannie; Cultiver avec soin, pour embellir sa vie, L'amour de son pays, l'étude et l'amitié.

— Qu'est-ce que l'amour de son pays ou le patriote ?

Un mouvement sublime, un élan plein de flamme, Dont le vrai citoyen sent son cœur emporté, Lui seul fait les héros, exalte, agrandit l'âme; C'est l'enfant de l'honneur et de la liberté.

— A quoi sert l'étude ?

L'étude instruit l'espérance, embellit la vieillesse, Augmente le bonheur, console la détresse, Et, contre l'ignorance armant la vérité. Aux pièges de l'erreur oppose sa clarté.

— L'ignorance est donc nuisible ?

Tous les maux de la guerre ont été son ouvrage: Elle a produit l'oubli, l'abandon de nos droits, Servi le fanatisme, engendré l'esclavage, Dégradé la nature et profané ses lois.

(A suivre.)

La France et la République.

Pour reprendre notre entretien de l'autre jour, disons aujourd'hui que l'orage qui grondait si fort sur nos têtes semble s'éloigner. On dirait que l'horizon va s'éclaircir. Mais gardons-nous de croire que tout soit fini et de tomber dans un optimisme exagéré. D'ailleurs, la secousse a été rude, et nombre de gens se sont laissé effrayer plus que de raison. Il leur faut maintenant le temps de se remettre. Les plus éprouvés ont été les gens de Bourse. A la vérité, ils y ont mis beaucoup du leur. Mais c'est leur affaire et non la nôtre. Ce qui est plus important à nos yeux, c'est que le gros de la nation ne s'est pas trop ému. Nous avons décidément acquis un sang-froid dont on ne nous croyait pas capables. C'est beaucoup que d'avoir changé l'opinion du monde sur un point de cette importance. Ne nous lassons pas de le répéter, non pas pour les autres, mais pour nous-mêmes: la France a besoin de beaucoup de calme, parce que la force sans le calme, ce n'est rien: que disons-nous, rien? La force sans le calme, c'est quelquefois un danger de plus ajouté à tous les autres.

L'impression générale da l'Europe a été que la presse française s'est parfaitement tenue, et l'on ajoute que cette excellente attitude est d'autant plus remarquable que nos journaux jouissent en fait aussi bien qu'en droit de la plus grande liberté dont parfois ils abusent. Dans l'état actuel de notre législation et de nos mœurs, notre gouvernement ne pourra être, sans la plus ériante injustice, rendu responsable des écarts de telle ou telle feuille, mais il n'y a pas eu d'écarts ni à droite ni à gauche, et tout le monde s'est bien conduit. C'est une nouvelle marque de ce tempérament nouveau que la France s'est fait à elle-même depuis la chute du second empire. Placée en face d'éventualités aussi redoutables que celles de 1870, la France ferait une tout autre figure, on peut en être convaincu. Cela est déjà sensible, et si bien que tout le monde en est frappé. Raison de plus pour nous attacher à cette pleine possession de soi qui est le signe le plus certain de la force au service du bon droit.

Nous pouvons donc revenir à nos affaires intérieures, afin de les améliorer précisément en vue des complications exté-

rieures que la force des choses peut nous amener à dénouer, et dans cet ordre d'idées tous les Français ne tarderont pas à tomber d'accord qu'il faut faire de la République, qui est le seul gouvernement possible, un grand et national gouvernement, un gouvernement capable non pas de coups de vigueur et d'éclat, mais d'efforts soutenus, patients, mesurés, enchainés les uns aux autres d'après des vues systématiques et permanentes. Le devoir de tous les patriotes, quels que soient leur origine, leurs sentiments, leurs intérêts de fortune, de naissance, d'influence politique et sociale, est de travailler à donner au pays qui le réclame comme son besoin le plus pressant ce pouvoir stable, régulier, ordonné, actif, vigilant et puissant dont nulle nation ne peut se passer dans les temps d'épreuve. Ce pouvoir ne peut être que le pouvoir républicain; tous les faits le démontrent et tous les esprits de bonne foi l'avouent. A quoi sert-il de résister plus longtemps à l'évidence, de chercher à se dérober à la pression de la nécessité?

Supposez une crise extérieure: croyez-vous que la monarchie ou l'empire se présenteront pour prendre la place de la République et faire tête au péril? Non, personne ne peut le croire, à en juger par ce qui s'est passé après l'effondrement de Sedan en 1870. On conservera la République, cela va sans dire, sauf à la rendre responsable de tout comme on déjà fait une fois aux élections de février 1871, avec l'espérance secrète de se délivrer d'elle un peu plus tard. Mais la France n'a pas voulu suivre les fauteurs de Restauration. Elle s'est prononcée pour le maintien de la République au 2 juillet 1871, et depuis lors elle ne s'est jamais démentie, même au 4 octobre 1885. M. Raoul Duval l'a constaté dans son discours: le pays veut la République, et le devoir des hommes publics est d'obéir à la volonté du pays. Que prétendent donc attendre encore les prétendus conservateurs? Déjà les élections du 4 octobre ont été désavouées dans le Nord et dans la Manche. Elles vont l'être bientôt dans les Basses-Pyrénées. Elles se seront dans le Pas-de-Calais quelques semaines plus tard. Que leur faudra-t-il pour les décider enfin à faire ce que demande la France?

Faire de la République, qui pour nous républicains de naissance et d'éducation est le droit, et qui, pour tous les esprits non prévenus, est une nécessité de fait, faire de la République le gouvernement national, le gouvernement égide et bouclier de la patrie, quelle plus noble tâche, plus digne de toutes les plus généreuses ambitions? Est-ce qu'il peut y avoir deux opinions sur un sujet pareil? Les monarchistes s'obstinent à dire que la France ne se retrouvera tout entière que sous la monarchie. Pourquoi donc la monarchie ne vient-elle pas quand la France a besoin d'être défendue? Elle ne se présente qu'après le péril. Imagine-t-on que la France n'ait pas fait cette remarque? Mais pourquoi parler de la monarchie! Est-ce qu'elle existe seulement? Est-ce que la France y songe? il y a la République, et rien que la République n'est possible.

Pourquoi dès lors, si l'on est patriote, se refuser à fortifier la France, en refusant de travailler en conscience à fortifier et à consolider la République?

E. SPULLER.

Lettre perdue.

Voici le contenu d'une lettre qui a été trouvée à X... N'en connaissant pas le destinataire nous la publions espérant qu'elle lui tombera sous les yeux et qu'il pourra y répondre:

« Je vous prie de faire une père de sabaux en frêne de cœur pour ma femme bridée, surtout beaucoup de bois sur le pied gauche et une père de sabaux pour moi pas bridé en noyer. Faites moi sa pour le 1^{er} Janvier 1886. Vous sachez que je tiens que ce soit bien fait, je compte sur vous d'avance. Celui qui se fait l'honneur, la gloire de vous saler.

Votre parent,

L. F...

« P.S. — Le hou de fil est ma longueur qui tombe dans le sabot-tinette. Je vous tiendrai conte du timbre car la marchande en a qu'un. Vous connaissez la longueur de ma femme, y faut pas que sa soit mesurer trop court, el est très tendre. Comme je la connais douillette du pied, en vous serrant la main, je vous dis à bientôt. »

LES SARDINIÈRES

La sardine est jolie en arrivant à l'air
Comme un couteau d'argent où s'allume un éclair;
Et de cet argent-là faisant des sous de cuivre,
Les pauvres gens auront quelque temps de quoi vivre.

Mais pour aller la prendre il faut avoir le nez
Bougrement plein de poils, et de poils goudronnés;
Car la gueldre et la rogue avec quoi l'on arrose
Les scènes qu'on lui tend, ne fleurent point la rose.
Gueldre, lisez mortier de crevettes, pas frais,
Mais confit dans son jus et pourri tout exprès.
Rogue, lisez boyaux de morue en compote,
Salés, mais corrompus. Et l'on s'en galopote,
Quand on veut bien parer l'amorce de rigueur,
Les dix doigts jusqu'au coude et le nez jusqu'au cœur.

N'empêche que la pêche en juin ne soit plaisante!
Rien de plus « fin » que la sardine agonisante
Qui frétil et qui meurt avec de petits cris
Comme si le canot était plein de souris.
Et puis quoi? Faut-il pas faire manger le monde?
Et sans la gueldre infecte, et sans la rogue immonde,
Bonsoir à la sardine, et vous ne l'auriez pas,
Riches, pour vos hors-d'œuvre, et gueux, pour vos
repas.

Non plus que les pêcheurs, dame, les sardinières
Ne hument en bouquet des odeurs printanières.
A passer tout le jour les sardines en main,
Elles n'embaument pas le lys ni le jasmin,
Et leurs doigts, leurs cheveux, leur linge, leur peau
[même],
Tout ça sent le poisson. Mais bah! j'aime qui m'aime!
Et les gas sont plus d'un qui les aiment ainsi.
C'est qu'avec leur bonnet comme on les porte ici,
Dont les coins envoûtés semblent des ailes blanches.
Avec leur corslet qui fait saillir les hanches
Et dont, à l'entre-deux, le siche reste ouvert,
Avec leur jupon court qui montre à découvert
Les mollets arrondis et les fines chevilles,
On dira ce qu'on veut, ce sont de belles filles.

Sans compter qu'après tout le parfum le plus cher
Ne vaut pas celui-là qui leur reste à la chair,
Ce bon parfum, salé, fort, montant, où se mêle
L'effluve de la mer à ceux de la femme,
Parfum voluptueux aux appels réchauffants,
Qui met en appétit de faire des enfants.

Et pas de ces enfants marmiteaux et débiles,
Avortons alanguis de fièvres et de billes,
Pauvres anges pâlots, mal venus, mal plantés,
Comme ceux de hasard qu'on fait dans les cités!
Mais de robuste gas qui n'ont rien d'éphémère,
Plantés pour reverdir, forts comme père et mère,
Vêtus avant de naître et poilus en naissant,

Ayant déjà dans leur regard phosphorescent
La couleur de la mer que boivent leurs prunelles
Et le vague infini qu'ont les vagues en elles;
Car, fille et sardinières, ou fils et matelot,
Tous auront la même âme, et c'est l'âme du flot.
Chantez en y pensant, chantez vos cantilènes,
Sardinières! Chantez, et que par vos haleines
La mer féconde fasse entrer dans vos poumons
Le suc de sa marée et de ses goëmons!
Chantez, et respirez aux relents de la salic
Toute la vie en fleurs, tout l'amour qu'elle exhale!
Chantez! Imprégné-vez de sa maternité!
Et que ce soir, après votre ouvrage quitté,
Les galants qui viendront vous chercher à la porte
Se grisent de l'odeur que votre jupe emporte,
Et, tout enveloppés aussi de ce même air,
Baisent dans vos baisers les baisers de la mer!

Aimez-vous et croisez, bonnes races marines
Aux œufs jeunes toujours dans vos larges poitrines!
Le monde est vieux, et les mâles y sont perclus.
Faites donc des enfants pour ceux qui n'en font plus!
Les temps ne sont pas loin où la disette d'hommes
Eteindra toutes nos Lesbos et nos Sodomes
Qui s'anéantiront dans leur stérilité.

Mais le flambeau sur qui souffle un vent irrité,
Vous le sauverez, vous, de nos morts ténèbres,
Braves gens, pauvres gens aux familles nombreuses,
Et vous le transmettrez ainsi de main en main,
Ce flambeau de la vie, aux vivants de demain.
Et quand l'humanité, le front couvert de rides,
Verra sur ses flancs creux prendre ses seins arides.
Vous seuls saurez encor les secrets abolis,
Et c'est près de la mer, c'est dans un de vos lits
Que naîtra, d'un pêcheur et d'une sardinière,
Le dernier-né des fils de la race dernière.

JEAN RICHEPIN

C'est un sujet d'opérette, et non un
réel motif de divorce, que le tribunal a vu
dans la requête que lui adressait un jeune
époux, M. H..., qui, après trois mois
de mariage, n'avait pu obtenir de sa femme
qu'elle se décidât à remplir ses devoirs d'épouse. Sur ce cas curieux, la 4^e
chambre du tribunal civil de la Seine
vient de rendre le jugement suivant:

Le tribunal,

Attendu que les époux P... ont contracté mariage le 12 août 1885;
Attendu qu'après trois mois de cohabitation continue, interrompue seulement
par une période d'instruction militaire

té de verres, un bruit d'assiettes, le verbiage animé de plusieurs voix joyeuses avaient piqué la curiosité de divers enfants du voisinage, qui, lassés d'entendre sans voir, avaient grimpé sur le mur du jardin et s'y tenaient cramponnés, ne montrant que leurs têtes blondes, le menton appuyé sur leurs petits bras potelés. Voici le tableau inusité qui se présentait aux yeux bleus surpris de ses petits voisins de la veuve Lemardoie. Une grande table champêtre bien approvisionnée de victuailles et de bouteilles était dressée sur le gazon du jardin normand, les longues branches des pommiers marbraient d'ambres vacillantes la nappe et les convives. Ces convives, tous souriants et érubescents sous l'effet de la digestion, étaient le vieux pilote, la veuve Lemardoie et ses cinq enfants, maître François et ses compagnons sauveteurs, et enfin sir Plough et son fils.

Le déjeuner éclairé par le soleil tempéré du mois de mai, arrosé des vins les plus vires, avait été préparé et servi par le cuisinier du meilleur hôtel du Havre.

FIN

Choux salés de France, en barils, un grelin en 1^{er} brin 4 pouces 3/4 ; Tareau et congréage ; Un mât de goëlette en pin.

A VENDRE

Une MAISON, située rue Hautefeuille
S'adresser à M^{me} veuve Hippolyte
CORDON. 5—2

A VENDRE

chez POURPOINT et fils
Route de Gueydon.

Sel. — Avirons de doris. — Ancres de doris. — Lignes de pêche en chanvre et en coton. — Funin blane. — Funin goudronné. — Chaines. — Pouties. — Blocs en chêne et en pin. — Mâts de goëlettes. — Cuivre et zinc à doublage. — Clous. — etc. etc. 5 — 2

La Société des Sécheries de morues du Port de Boue informe Messieurs les négociants de la Colonie qu'elle ne répond pas des fournitures faites à ses équipes ni à ses navires sans un Bon de la Compagnie.

AVIS.

LE BRICK

PIERRE ANTOINE

prendra charge à GRANVILLE pour
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
jusqu'au 10 avril prochain.

S'adresser à la maison Hte Lecharpentier.

AVIS

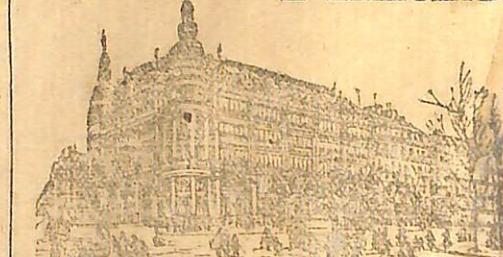
J'ai l'honneur d'aviser les habitants de St-Pierre que mon intention est de rester deux semaines de plus et que j'espère que la confiance qui m'a été accordée jusqu'à présent, me sera continuée.

Prix modérés,

Consultations sans frais,

A. L. MARCH,
Dentiste.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps

DEMANDER

Catalogue Spécial de Blanc

qui vient de paraître; cet ALBUM SPECIAL contient la nomenclature des Articles de Toile, Blanc de Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousses, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonbonnière, Rideaux, etc., et renferme aussi de nombreux Echantillons d'Affaires exceptionnelles.

Envoy gratuit et franco contre demande affranchie adressée à

MIN. JULES JALUZOT & C^{ie}

PARIS

Le Catalogue Général pour la SAISON d'ÉTÉ, sous presse actuellement, sera envoyé par un prochain courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS recevront, sans en faire la demande, les publications annoncées ci-dessous.

Envoy franco des Echantillons de tous les Tissus

Imprimeur Lelandais.

accomplie par le demandeur, P... a sûrement quitté le domicile conjugal le 12 novembre 1885, et a introduit une demande en divorce basée sur le refus persistant de la dame P... d'accomplir ses devoirs d'épouse.

Attendu que la matérialité du fait sur lequel P... fonde sa demande n'est pas déniée par la défenderesse; qu'il s'agit uniquement de rechercher si le refus a, dans la cause, le caractère d'une injure suffisamment grave pour entraîner le divorce;

Attendu qu'il résulte des débats que les époux P... se connaissaient depuis longues années avant leur mariage et qu'ils avaient manifesté l'un pour l'autre une vive affection ; que leur union, qui devait resserrer un lien de parenté, était également souhaitée par leurs familles;

Attendu que la dame P... qui, pendant le peu de temps qu'a duré la vie commune, a constamment partagé le lit de son mari, n'a jamais témoigné de sentiments de mépris ni d'aversion pour sa personne; que s'il est vrai qu'après avoir fait des promesses à différentes reprises, elle a eu le tort grave d'en différer ensuite l'exécution sans motif, ces alternatives de soumission et de résistance peuvent s'expliquer, d'une part, par le sentiment que la dame P... avait de ses devoirs, de l'autre, par une révolte des sens et la crainte irréfléchie des fatigues et des dangers de la maternité; que rien dans la cause ne permet d'admettre que la dame P... ait été éloignée de son mari par des pensées ou une affection coupable;

Attendu, d'ailleurs, que ce refus de se prêter aux légitimes désirs de son mari n'a jamais été formel et ne peut être considéré comme définitif et inexorable; que, mieux éclairée sur l'étendue de ses devoirs, la défenderesse a offert à son mari, lors de leur comparution devant le président, de le recevoir et de remplir sans réserve ses devoirs d'épouse, qu'elle a fait renouveler ses offres à la barre et qu'il n'y a pas lieu d'en suspecter la sincérité; que, dans de telles circonstances, les torts d'ailleurs incontestables, de la dame P... n'ont cependant pas le caractère d'une injure grave; que le divorce ne doit pas être prononcé pour un simple malentendu entre deux jeunes époux;

Par ces motifs,

Déclare P... mal fondé dans sa demande en divorce.

Allons, Babet, un peu de complaisance, a chanté Béranger. C'est le mot de la situation.

(Le XIX^e siècle).

ST-PIERRE EN GASCOGNE

ANCIEN CONTE BLEU

(Suite)

La nuit venue, il fallut penser au gîte. Saint-Pierre dit au vigneron :

— Camarade, voici deux villages. A droite, une noce; à gauche, des funérailles. Où te plaît-il de t'abriter jusqu'à demain ?

— Par mon âme ! puisque vous me laissez le choix, je vais où l'on rit, et peut-être y gagnerai-je quelque argent à jouer de la musette pour les danseurs.

— Bien, dit l'apôtre. Tu n'es pas, je le vois, indifférent aux intérêts de notre association. Bonne chance donc, en attendant de nous retrouver à cette place, au lever du jour.

Le lendemain lorsqu'ils se rejoignirent, Pascal faisait joyeusement sauter dans sa main ouverte un écu de six livres, rénumération de ses peines et de son talent de ménétrier.

Saint Pierre, lui, montra dix écus, disant :

— Voilà mon salaire !

— Mazette ! fit le jaloux Gascon. Quelle besogne a donc été la vôtre à cet enterrement, monsieur le pèlerin, que vous avez gagné si grosse somme ?

— J'ai ressuscité un bon père de famille à la grande joie des siens.

— Vous ressuscitez les morts, vous ! s'écria Viadase sans étonnement toutefois, car un Gascon ne saurait laisser croire qu'il est incapable d'opérer des miracles.

— Et comment, s'il vous plaît, vous y prenez-vous ?

— Je croise les bras sur la poitrine disant au mort : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lève-toi !

— Rien qu'un commandement ?

— Rien que cela, pourvu que ferme et sincère soit la confiance !

— Par mon âme ! voilà travail qui ne pousse guère à la sueur ! et mieux le vaut cent fois que s'essouffler une nuit entière, à perdre haleine, dans une peau de bouc pour un pauvre écu de six livres ! Eh bien, je serai résurrectionniste, si cette besogne n'est pas interdite aux vigneron.

— Elle n'est impossible qu'à qui n'a pas foi dans la miséricorde divine.

— Bref, l'intention suffit; j'en ai à revendre.

— Mélons les recettes du jour, dit le saint qui ouvre l'escarcelle.

— Vos dix écus et le mien ! En effet, c'est notre convention ! répliqua Pascal.

Après un léger repas, ils poursuivent leur voyage.

— Un mouton qui n'a pas de cœur ! grommelait le pèlerin, c'est singulier, fort singulier !

— Vieux rabâcheur ! répétait le Gascon, mais sans rancune, car l'avenir lui paraissait tout en rose.

— Je serai tôt le plus riche du canton, pensait-il.

Au retour du scrupule, ils atteignirent l'entrée d'un vallon.

— Encore deux haumeaux, dit saint Pierre, et comme hier, une noce et des obsèques. Pour quel parti te décides-tu ?

— Je l'ai dit. A votre tour de rire; moi je veux pleurer ce soir.

— Va donc où l'on pleure. Au premier chant du coq, tu me retrouveras ici.

Il se séparèrent là-dessus. Mais saint Pierre, le coq, le soleil et l'horloge furent seuls exacts à l'heure.

L'apôtre se mit en quête de Pascal Viadase.

A suivre

CHOSES ET AUTRES

La jeunesse, la beauté, la fortune ont un terme; l'amabilité n'en a pas.

Papa, je lis dans ce livre que les castors sont industriels, qu'est-ce qu'ils font donc ?

A ton âge, mon fils, tu devrais savoir qu'ils font des chapeaux !

La routine administrative :

Un monsieur ayant à toucher plusieurs termes d'une pension viagère se présente ces jours derniers à un guichet :

— Les certificats de vie, demande l'employé.

— Voilà.

— Mais vous ne m'en donner qu'un.

— Sans doute.

— Cela ne suffit pas. Vous avez quatre termes à toucher il me faut quatre certificats de vie.

— Mais pourtant....

— Cela ne me regarde pas. Vous pouvez être vivant aujourd'hui, mais il y a trois mois que vous êtes mort administrativement.

— Intraduisible en anglais !

Deux philosophes sur le bord d'un étang, contemplent des canards barbotant.

— Ont-ils de la veine ces canards, dit l'un d'eux, qu'il pleuve ou qu'il neige, ces animaux n'ont jamais besoin de parapluies !....

— Pardine, riposte l'autre, ils n'ont besoin que de cannes !

A la suite d'une assemblée générale d'actionnaires :

— Pourquoi appelle-t-on cela le compte rendu ?

— Probablement parce que nous n'avons pas pu le digérer !

MOUVEMENT
du port de Saint-Pierre

BÂTIMENTS DE COMMERCE,

Mars. ENTRÉES

30 (Granville). St-Joseph, b.-g. fr. c. Morel, avec sel pour M. H. Lecharpentier.

— (St-Servan). Marie-Eugénie, b.-g. fr. c. Roussel, avec sel et alcool pour M. L. Hubert.

— (Granville). Julien-Gabrielle, b.-g. fr. c. Louet, avec lest pour M. H. Lecharpentier.

— (St-Malo). Sicié, b.-g. fr. c. Eveillard, avec sel et alcool pour la Sécherie de morue de port de Bouc.

31 (St-Servan). Quatre Frères, 3 m. fr. c. Oger, avec alcool, liqueurs et vin pour M. A. Girardin.

— (St-Servan). Cinq-Frères, b.-g. fr. c. Lebigot, avec alcool, cidre et liqueurs pour M. Ch. Landry.

— (Granville). Mignon, g. fr. c. Mary, avec liqueurs, alcool et vin pour M. Gautier.

— (Granville). Elisa, 3 m. fr. c. Rochefort, avec diverses marchandises et liqueurs pour M. Beust et fils.

— (St-Malo). Casimir-Perrier, b.-g. f. c. Hesry, avec alcool, sel, vin et liqueurs pour M. E. Houdouze.

— (Granville). Léon, 3 m. fr. c. Doussin, avec sel pour M. A. Dupont.

— (Granville). Jacques, b. f. c. Leboulonger, avec sel pour M. Riotteau et fils.

Avril.

1^{er} (Granville). Mercure, b.-g. fr. c. Legardinier, avec sel, alcool, vin, cidre et liqueurs pour M. H. Lecharpentier.

2 (Bayonne). Bayonnaise, g. f. c. St-Paul, avec alcool, liqueurs et diverses marchandises pour M. St-Martin Légasse Neveu et Cie.

4 (St-Servan). Boieldieu, b.-g. fr. c. Leimaire avec sel pour M. Ch. Landry.

— (Granville). Héloïse b. f. c. Eve, avec sel, alcool, liqueurs pour M. Riotteau et fils.

5 (Marseille). Sepet, b.-g. fr. c. Hourdel, avec liqueurs, vin et diverses marchandises pour la Sécherie de port de Bouc.

6 (St-Malo). Amédée, g. fr. c. Léhoëff, avec sel, alcool, vin pour le capitaine.

6 (Granville). Amitié g. fr. c. Germain, avec sel, alcool et cidre pour M. Beust et fils.

5 (Cadix). Bohemia, b.-g. fr. c. Bouleaux, avec lest pour M. Folquet et fils.

Avril

2 (Guadeloupe). H. L. C. b.-g. fr. c. Charles avec 121,221 k. g. morue sèche chargé par MM. H. Lecharpentier, Riotteau et fils, L. Laisney et Aug. Lemoine.

— (Martinique). Marguerite; b.-g. fr. c. Laine avec 114,366 k. g. morue sèche, chargé par MM. Aug. Lemoine, Beust et fils, H. Lecharpentier, Aug. Lemoine et Riotteau et fils.

5 (Cadix). Bohemia, b.-g. fr. c. Bouleaux, avec lest pour M. Folquet et fils.

Allant aux Bâches.

Mars

30 Hyppolyte-Marie.

Avril

5 Victor-Hugo; Aimée; St-Etienne; Gentille; Julien-Gabrielle; Railleuse; Joseph; Albatros; Mercure.

Marées de la semaine